

*CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES FORMES DE L'ÉTAT SOCIALISTE
(VARSOVIE, LES 12 - 15 SEPTEMBRE 1973)*

La conférence consacrée aux formes de l'État socialiste, qui s'est tenue à Varsovie du 12 au 15 septembre 1973, a été l'une des entreprises successives de l'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences visant à intégrer les efforts de recherche de la science socialiste de l'État et du droit, à aborder en commun les principaux problèmes constitutionnels de l'État socialiste contemporain.

A la conférence ont pris part: les professeurs D. Dokov et W. Zakharov (Bulgarie), les professeurs agrégés K. Fabian et I. Grospic (Tchécoslovaquie), le professeur V. Stanovčić (Yougoslavie), le professeur G. Schüssler, recteur de l'Académie des Sciences de l'État et du Droit, et le professeur K. H. Schöneburg (République Démocratique Allemande), le professeur M. Anghene et le chercheur S. Popescu (Roumanie), le professeur Z. Péteri et L. Racz (Hongrie), le professeur B. N. Topornine (Union Soviétique). Le professeur J. Radiev, directeur du Centre de la Science et de la Formation des Cadres Juridiques de la Bulgarie, ainsi que le professeur P. Lukić, théoricien yougoslave éminent, ne pouvaient pas assister à la conférence, mais ils ont envoyé leurs rapports. La partie polonaise a été représentée, en dehors des hôtes de l'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences (professeurs A. Łopatka, M. Rybicki et A. Sokolewicz), par les hommes de science des centres universitaires, invités par l'Institut à coopérer dans la préparation de la conférence. C'étaient les professeurs S. Zawadzki et J. Kowalski de l'Université de Varsovie, le professeur W. Zamkowski de l'Université de Wrocław, H. Groszyk, professeur agrégé de l'Université de Lublin et T. Langer, professeur agrégé de l'Université de Gdańsk. Aux travaux de la conférence a pris une part active le professeur Z. Rybicki, président du Comité des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences et recteur de l'Université de Varsovie.

Les travaux de la conférence ont été inaugurés par les discours du professeur A. Łopatka, directeur de l'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences et du professeur W. Berutowicz, ministre de la Justice qui a salué les participants à la conférence au nom du Conseil Législatif près le Conseil des ministres. Dans les deux discours on a souligné l'actualité de la problématique qui constituait l'objet de la conférence, ainsi qu'on a accentué les tâches des sciences Juridiques dans le perfectionnement de l'État socialiste.

Au cours des débats de quatre jours, on a présenté 19 rapports. Tous les participants à la conférence ont pris la parole au cours de la discussion. La conférence a apporté plusieurs résultats scientifiques ayant une importance essentielle pour le développement ultérieur de la théorie de l'État, ainsi qu'elle a déterminé une plateforme des recherches ultérieures sur la problématique des formes de l'État.

Les débats de la conférence ont été divisés en deux parties. Les rapports et la discussion de la première se sont concentrés sur les questions ayant le caractère théorique général, pendant que ceux de la seconde ont porté sur les informations relatives aux formes actuelles des différents États socialistes.

Les problèmes les plus généraux et en même temps fondamentaux pour la définition scientifique de la catégorie d'une forme de l'État, ont été présentés dans les rapports de A. Łopatka (« La notion et l'importance de la forme de l'État socialiste »), de B. N. Topornine (« Les traits caractéristiques généraux et spécifiques de l'État socialiste »), de K. Fabian (« De la problématique de la dialectique du type et de la forme de l'État socialiste »), de G. Schüssler et K. H. Schöneburg (« Du problème des critères de la détermination de la forme de l'État socialiste »), de I. Ceterchi et S. Popescu (« Les aspects théoriques de la forme de l'État socialiste »), de Z. Péteri (« Les observations sur la notion de la forme de l'État socialiste dans la théorie de l'État socialiste ») et de H. Groszyk (« Les facteurs qui décident de la forme de l'État socialiste et de son changement »).

Dans tous ces rapports, ainsi que dans la discussion qu'ils ont provoquée, on a souligné le rapport dialectique étroit entre la forme de l'État et le contenu social de celui-ci. On a indiqué que, en dehors des facteurs traditionnellement reconnus pour tels qui influencent la forme de l'État, il faut également prendre en considération de nouveaux facteurs comme l'intégration socialiste, la révolution scientifique et technique, le développement de la conscience sociale, dont de la culture politique. La notion de la forme de l'État, employée jusqu'à présent dans la théorie, ne tient compte que du côté politique de l'activité de l'État. Il faut tendre à construire une notion (cela a été souligné en particulier par A. Łopatka) qui comporterait également l'activité économique, sociale, éducative, scientifique, d'information et l'instruction publique de l'État socialiste. On ne peut pas oublier non plus les moyens techniques en tant qu'éléments de gouverner et leur influence sur l'effectivité sociale d'une forme de l'État. Donc, viennent à maturité les conditions afin de modifier la définition traditionnelle de la forme de l'État socialiste, en tenant compte aussi des éléments audessus mentionnés.

On a généralement accepté la thèse présentée par A. Łopatka, aux termes de laquelle la forme de l'État socialiste — si elle ne dépasse pas les limites générales tracées par le caractère essentiel du régime socialiste — ne peut pas être appréciée par rapport à une autre comme meilleure ou pire. Il n'existe pas et — conformément à cette thèse — il est impossible de construire une forme « modèle » de l'État socialiste. Cela ne veut pas dire — comme cela a été souligné dans la discussion — que dans la recherche d'une forme optimale de l'État socialiste, il ne faut pas se guider par l'expérience d'autres États socialistes. Pour la Pologne et pour les autres pays socialistes, c'est l'expérience soviétique qui peut jouer ici un rôle essentiel.

Aux problèmes de la démocratie socialiste et à leur rapport avec la catégorie théorique de la forme de l'État ont été consacrés les rapports de S. Zawadzki (« Les critères du développement de la démocratie socialiste — leur importance pour l'appréciation de la forme de l'État socialiste ») et de R. Lukić (« La démocratie et la forme de l'État socialiste »).

Le rapport de S. Zawadzki avait pour point de départ une constatation que l'évolution de la démocratie socialiste constitue une nécessité objective de l'évolution de la forme de l'État socialiste. (A. Łopatka a complété cette constatation par une remarque que l'évolution du démocratism socialiste est liée à une forme optimale de l'État dans les pays déterminés et dans les périodes historiques déterminées.) La connaissance des critères objectifs d'appréciation de ce processus constitue une con-

dition des recherches scientifiques ayant pour but de répondre à la question de savoir dans quelle mesure la forme de l'État socialiste suit l'approfondissement du contenu socialiste de celui-ci. L'auteur du rapport a proposé les quatre critères principaux d'appréciation de la démocratie socialiste: 1° le degré de la participation des masses laborieuses au gouvernement de l'État, 2° le degré de la réalisation des droits et libertés civiques, 3° le degré de la réalisation du principe de Légalité devant la loi ainsi que dans la vie politique, économique et sociale, 4° le degré de la réalisation du principe de la légalité socialiste. Le problème des standards de la qualité du régime politique dans l'État socialiste a été également soulevé par A. Łopatka, qui a proposé de ranger parmi ces standards entre autres le niveau de l'égalité sociale des citoyens, l'efficacité de l'influence des citoyens sur les organes d'État, le degré de l'opposition que provoque le régime dans la société, le développement des organisations sociales, la capacité des institutions de favoriser les innovations, le niveau de la légalité, l'importance des contacts étrangers.

Plusieurs opinions originales sur l'influence d'une forme de l'État sur la démocratie socialiste ont été présentées dans le rapport de R. Lukić. D'après la conception de l'auteur, la démocratie est constituée par « la volonté authentique du peuple », La possibilité de création et d'articulation de ladite volonté dépend de la quantité du temps libre dont dispose le peuple et cela à son tour est conditionné par la possibilité de produire une quantité suffisante des biens matériels dans le temps relativement plus court, ce qui enfin dépend de la manière de production et de répartition de ces biens. Pour réaliser la révolution, il suffit la conscience du peuple formée par la pratique de l'exploitation de classe; pour que le socialisme puisse être construit, cette conscience doit être considérablement plus perfectionnée. Le peuple accepte pour la sienne la volonté des dirigeants et des hommes compétents pour lesquels il a de la confiance. Cela engendre — lorsque les opinions et les intérêts des dirigeants et des spécialistes ne sont pas identiques avec celles du peuple — le danger de bureaucratisme et de technocratisme. Afin d'éloigner ces dangers, il faut accélérer la création de telles conditions matérielles, culturelles, politiques et autres qui permettront d'atteindre le niveau culturel facilitant la création par le peuple de sa propre volonté authentique. Il faut en même temps entreprendre les efforts en vue de perfectionner la structure organisationnelle de l'État socialiste, pour assurer sa démocratisation. La forme de l'État socialiste doit permettre la formation de la volonté authentique, son expression et sa réalisation. C'est dans ce contexte que l'auteur a présenté les problèmes de la centralisation et de la décentralisation, de la démocratie directe et indirecte ainsi que de la séparation des pouvoirs.

L'influence de la constitution sur la forme de l'État a été présentée dans les rapports de T. Langer (« La constitution et la forme de l'État ») et de J. Grospic (« De la problématique de l'influence du droit constitutionnel et du règlement des relations mutuelles entre les nationalités sur la forme de l'État socialiste »). Dans les deux rapports on a souligné l'importance de l'identité de la forme constitutionnelle avec la forme réelle de l'État. Selon T. Langer, la constitution ne peut déterminer d'une manière précise que le caractère de classe de l'État, le degré d'avancement dans l'édification du socialisme ainsi que le système d'organisation des pouvoirs. Par contre, l'influence de la constitution sur le régime politique est assez limitée. Le système d'organisation des pouvoirs, déterminé par la constitution, peut devenir, dans un certain moment, objectivement peu actuel, et même il peut freiner le développement d'une forme de l'État et retarder le développement de la structure de classe de la société. En tendant à limiter la résistance des structures institutionnelles, il faut adapter systématiquement le système d'organisation des pouvoirs à l'état actuel du

développement de la structure de classe de la société et à toutes les autres exigences liées au fonctionnement de l'État moderne. D'où le postulat que la forme de l'État soit définie dans la constitution d'une manière la plus générale ou bien d'une manière détaillée. En même temps il faut admettre d'avance que les modifications et les compléments qu'elle aura à subir sont des phénomènes tout à fait naturels.

Le professeur A. Łopatka a soulevé la question de savoir s'il ne serait pas opportun de prévoir, dans la formation du modèle constitutionnel d'une forme de l'État, également les variantes exceptionnelles qui seraient applicables dans les conditions de crise.

Le rapport de J. Radiev (« Georgij Dimitrov au sujet de la forme démocratique et populaire de l'État ») a apporté dans les débats de la conférence un appréciable regard historique, en évoquant la naissance et les conceptions théoriques de la catégorie de la « démocratie populaire ».

Le rapport présenté par J. Kowalski (« Les tendances évolutionnaires des formes de l'État socialiste ») a, par contre, anticipé sur l'avenir. Parmi les éléments de la forme de l'État socialiste étant en évolution permanente, l'auteur a compté: 1° le système d'organes représentatifs d'État étant toujours en évolution et consolidation, basé sur l'idée de la souveraineté du peuple travailleur, 2° les formes de l'autonomie sociale toujours plus perfectionnées, 3° le rôle toujours croissant et l'importance des « corps médiateurs », dont surtout le rôle directeur du parti, 4° la légalité de plus en plus perfectionnée, 5° la position du citoyen dans l'État, laquelle se consolide à la suite des tendances au-dessus mentionnées, 6° le style démocratique d'action dans toutes les sphères de la vie sociale, le style qui se consolide sans cesse.

La science bourgeoise n'aperçoit pas ces tendances objectives de perfectionnement de la forme de l'État socialiste ou bien elle les interprète d'une manière fautive, en se laissant guider par les buts déterminés par le caractère idéologique. Une critique bien fondée des opinions de la science bourgeoise sur les formes de l'État socialiste a été présentée dans le rapport de W. Sokolewicz (« Les opinions de la science bourgeoise sur les formes de l'État socialiste »). L'auteur a démontré une durable incapacité de la science bourgeoise d'expliquer d'une manière honnête un rapport dialectique entre la forme et l'essence de l'État socialiste, ainsi que la confusion méthodologique qui règne dans sa doctrine à ce sujet. Les différents courants de la science bourgeoise, inspirés de diverses manières sur le plan idéologique et politique, proposent des solutions alternatives des questions détaillées, mais en majeure partie ils sont unis par leur hostilité à l'égard du socialisme et ses formes constitutionnelles. On peut voir — ce qui a été souligné dans le rapport — une corrélation entre les recherches entreprises par la science bourgeoise et le contenu des conceptions créées, d'une part, et l'état actuel des relations Est-Ouest, de l'autre.

L'influence des formes des États socialistes sur les formes de certains États qui se sont libérés de la dépendance coloniale ou sémicoloniale, a été démontrée par D. Dokov dans le rapport « L'État de la démocratie nationale — forme transitoire vers l'État socialiste ». Les États de démocratie nationale doivent être traités, selon le rapporteur, comme l'une des formes possibles de transition à la révolution socialiste.

On a consacré beaucoup d'attention aux problèmes méthodologiques. On a souligné en particulier la nécessité d'appliquer dans les études des formes de l'État d'une méthode complexe (B. N. Topornine, W. Zaharov). On a démontré ensuite la nécessité d'étudier aussi bien la forme juridique des institutions constitutionnelles et le modèle idéologique que leur fonctionnement effectif (Z. Péteri). On a discuté également sur les problèmes des études juridiques comparées portant sur les formes de l'État (M. Rybicki, S. Popescu).

On a consacré également beaucoup d'attention à l'unification de la terminologie et à l'introduction des distinctions entre les catégories apparentées.

Lors de la seconde partie de la conférence, ont été présentés deux rapports qui traitaient du développement et des formes actuelles de certains États socialistes. Les participants à la conférence ont entendu les rapports de W. Zamkowski (« Le développement de la forme de l'État en Pologne populaire et les opinions de la science à ce sujet »), de W. Stanovcić (« Le développement de la conception et des formes institutionnelles de l'État socialiste en Yougoslavie »), de M. Anghene « Les nouveaux éléments dans le développement socialiste de l'État roumain ») et de L. Racz (« La formation du régime de l'État hongrois de 1945 jusqu'à l'heure actuelle »). Les problèmes constitutionnels des pays d'autres participants à la conférence ont été présentés par ces derniers dans leurs amples interventions.

Tous ces rapports et interventions ont démontré qu'en dehors des traits spécifiques d'une forme de l'État, répondant aux conditions concrètes, il existe plusieurs traits et tendances communs à tous les États socialistes qui entrent dans l'étape de l'édification de la société socialiste évoluée.

Les participants à la conférence se sont mis d'accord pour constater que la division traditionnelle de la forme de l'État socialiste en forme soviétique et celle de démocratie populaire a perdu à l'heure actuelle de son importance. Il faut rechercher les traits communs à une forme de chaque État socialiste, communs à un groupe de ces États ainsi que les traits originaux qui ne se manifestent que dans les États particuliers. Ces recherches, ce qui a été souligné au cours de la conférence, n'ont pas pour tâche l'opposition des formes de certains États aux autres ou bien leur évaluation. Elles ont en vue l'enrichissement des connaissances sur la forme de l'État et l'indication des facteurs qui unissent le monde socialiste et qui l'opposent au monde capitaliste. On a souligné également le rôle international des expériences de tout État socialiste en matière de perfectionnement de sa forme, et notamment le rôle particulier de l'Union Soviétique dans ce domaine.

Au cours de la discussion, une opinion s'est formée que de nouvelles formes de l'État socialiste peuvent apparaître, formes inconnues à présent, et que les formes actuelles subissent et subiront différentes transformations. Il est indubitable que les processus d'intégration toujours plus intensifs exerceront une grande influence sur les transformations des formes des États socialistes unis par les liens de la coopération politique, économique et culturelle de plus en plus solides.

En cloturant les débats, le professeur A. Łopatka a constaté que la conférence avait démontré que les riches réalisations actuelles de la théorie de l'État et du droit socialiste, notamment soviétique, constituent une solide base de départ pour la discussion ultérieure et les futures recherches scientifiques.

Une haute appréciation de ces réalisations, effectuée au cours de la conférence, ne signifie pas qu'il soit possible de se contenter de travaux réalisés jusqu'à présent. Au contraire, avec l'évolution de l'État socialiste apparaissent de nouveaux problèmes que la théorie doit résoudre. Le directeur de l'Institut des Sciences Juridiques a également souligné que les débats de la conférence se sont déroulés dans une atmosphère de la profondeur scientifique, de la fermeté des principes idéologiques, dans l'esprit de l'amitié et de l'internationalisme socialiste.

La conférence — étant donné sa problématique — a eu un haut rang politique.

Les participants à la conférence ont été accueillis par le professeur Henryk Jabłoński, Président du Conseil de l'État. Au cours de la rencontre au Belvédère, le professeur A. Łopatka a présenté au Président du Conseil de l'État les conceptions

fondamentales de la conférence, pendant que les savants venus de 8 pays socialistes l'ont informé sur les problèmes essentiels étant l'objet des travaux en matière de théorie de l'État et du droit dans leurs pays respectifs. En évoquant les travaux entrepris lors de la conférence et les opinions présentées au cours de la rencontre, le Président du Conseil de l'État a présenté dans une ample intervention le rôle des sciences juridiques dans le développement de l'État socialiste ainsi que les devoirs et les tâches des savants-juristes dans la formation de la pratique et de la théorie de l'État et du droit.

Zbysław Rykowski